



Combien de temps prend un appel a la cour de versaille

Par **annai**, le **26/03/2008** à **17:45**

bonjour

Divorce de mon ex femme avec qui j'ai une fille de 8 ans et demi aujourd'hui.

je me suis remarié, j'ai avec ma nouvelle femme une fille et on attend une autre au mois de juin, j'ai déposé un dossier de surendettement à la banque de France, est-ce que je peux demander au JAF de baisser ou suspendre la pension ? s'il refuse et que je dois faire appel à la cour de Versailles combien de temps prendra la demande ?

si la banque de France décide d'un plan qui demande aux créanciers d'attendre 24 mois pour reprendre les prélèvements est-ce que cette décision est applicable pour des arriérés de pension alimentaire ?

merci d'avance.

bonne continuation